Le Petit Apachois

Décembre 2003 No. 4

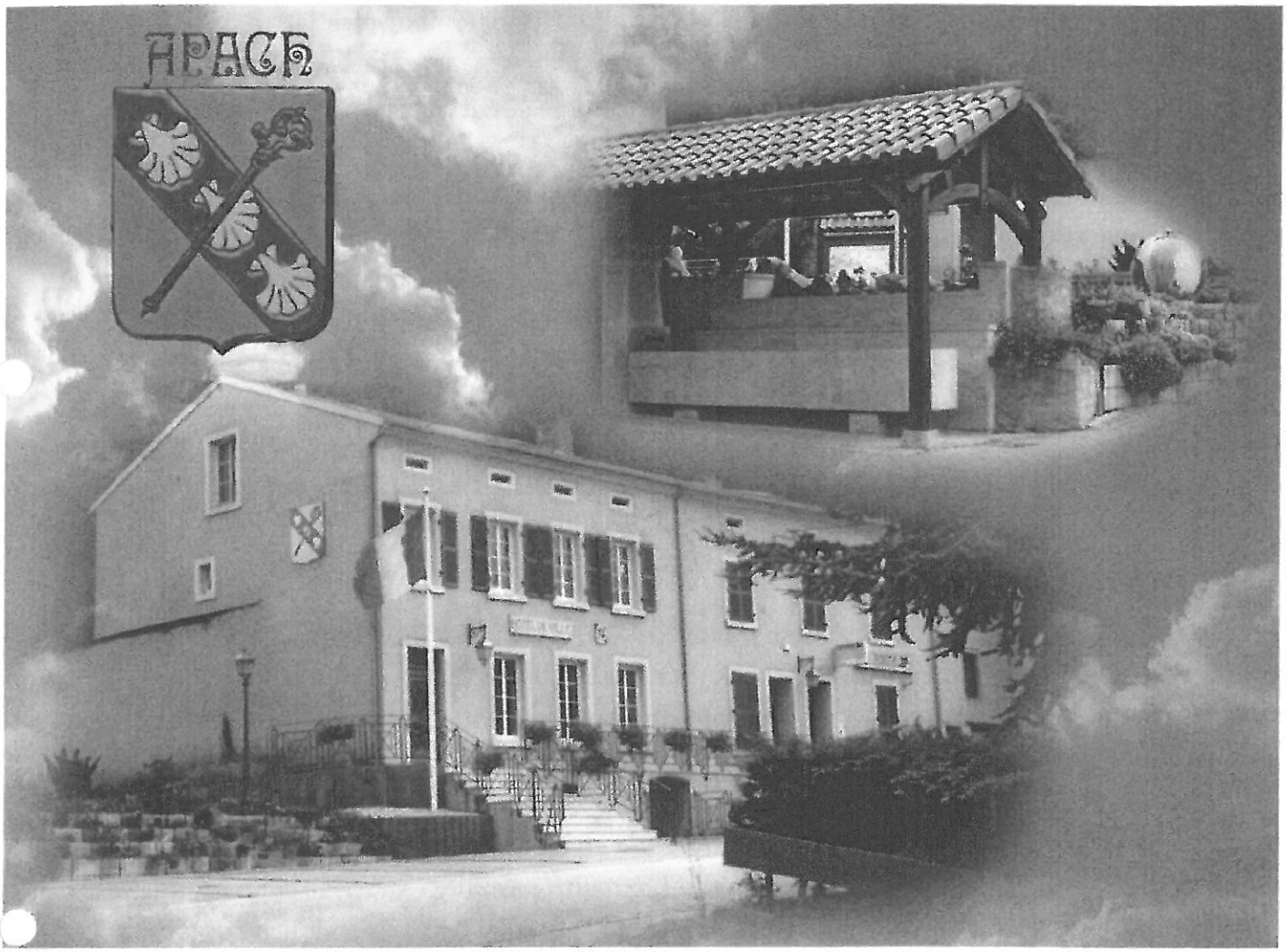

Article 4 de la

Déclaration des Droits de l'Homme

du 26 août 1789

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi »

Le journal de notre village

Le Mot du Maire

Chers Apachoises et Apachois,

« La sérénité de l'esprit, le respect mutuel et la solidarité devraient être les maîtres mots de tous les hommes ».
Or que constatons nous ; de plus en plus de violence, une gangrène sous toutes ses formes ; dans nos villes et aussi dans nos campagnes.
Même dans nos services communaux, il arrive heureusement rarement que le personnel subisse des agressions verbales ou téléphoniques d'une intensité que je qualifierai de très forte.
Je voudrai rappeler et souligner que le personnel communal est sous la responsabilité du Maire et des Adjoints pour les affaires communales et sous la responsabilité du Président ou du Vice-président en ce qui concerne les affaires inhérentes à la distribution de l'eau potable.
Tous les problèmes que vous êtes susceptibles de rencontrer dans ces cadres sont à en débattre en toute sérénité avec les responsables qui se feront d'ailleurs un plaisir de vous renseigner objectivement.

Chers Amis,

Par arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2003 notre commune a été incluse dans la communauté de communes du canton de Sierck les Bains ; la commune de Malling n'en faisant pas partie. Notre demande incessante de vouloir débattre de projets concrets avec les simulations financières s'y rattachant avant de concrétiser officiellement cette communauté, n'a pas été suivie d'effet par nos collègues, nous le regrettons bien.
L'avenir démontrera que toute action positive en faveur des services rendus au plus grand nombre de la population, passera inévitablement par des débats démocratiques et transparents, sans quoi notre communauté n'atteindra pas l'objectif de solidarité escompté.
Le Président et les cinq Vice-présidents devront en être les garants.
En ce qui concerne les travaux sur l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée dans nos foyers, ils vont s'achever dans quelques semaines. Les rues du bas du village sont déjà desservies avec la nouvelle eau. Les rues du haut du village à savoir Belmach, les rues de Belmach, Bellevue, Trèves, Vignes et une partie de la R.N le seront au tout début de la nouvelle année. Il reste à mettre en place un réducteur de pression et les ventouses de décharge pour réguler le réseau. Il faut noter que les pressions de cette nouvelle distribution varieront de 3,5 à 5,5 kg/cm2.
Les travaux concernant l'amélioration de la traversée de l'agglomération auraient dû voir le jour en 2003. A notre grand regret nous subissons un retard considérable, du à plusieurs facteurs dont le plus important concerne le doute de l'aide européenne « Objectif 2 ». Il est bien évident que si cette aide ne nous était pas accordée, nous nous verrions dans l'obligation de revoir le projet dans son ensemble. Nous espérons être fixés début de l'année prochaine.

Chers concitoyens,

La gare d'Apach, par son caractère international a vu transiter un nombre incalculable de trains et des tonnes de marchandises. Nous avons pensé qu'il était très intéressant de faire connaître son histoire et sa vie à la population d'Apach mais aussi pour rendre hommage à tous ceux et celles qui y ont travaillé et y ont passé une grande partie de leur vie.
Monsieur Edouard FRENTZ, Chef de Gare à Apach de 1984 à 1993, aujourd'hui en retraite a bien voulu répondre favorablement à la demande de la commune afin d'écrire cette belle histoire.
Au nom du Conseil municipal et en mon nom propre nous le remercions pour cet excellent travail.
Avec l'accord de M. FRENTZ l'histoire de la gare d'Apach sera relatée dans le Petit Apachois en plusieurs épisodes.
Le premier épisode vous le trouverez dans ce numéro et je vous en souhaite bonne lecture.

A quelques jours des fêtes de fin d'année,

Le Maire, les Adjoints, les membres du Conseil Municipal et le personnel de la commune

sont heureux de vous souhaiter

Un Joyeux Noël

et

Une Bonne et Heureuse année 2004

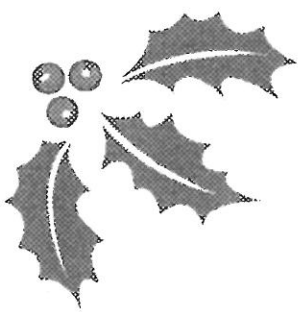

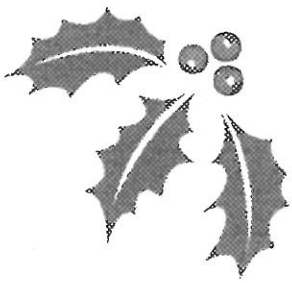

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Mairie d' APACH

57480

Tél. : 03.82.83.81.72
Fax : 03.82.83.25.40

NOUVELLES DE LA COMMUNE

Mairie
12 rue Nationale
57480 Apach

tél : 03 82 83 81 72
fax: 03 82 83 25 40

Heures d'ouverture :

mardi : de 16H30 à 18H30
mercredi : de 9H45 à 11H45
vendredi : de 16H30 à 18H30

La Poste — Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9H00 à 11H00 et de 14H00 à 16H00

Le samedi : de 9H00 à 11H00

INFO

Depuis le 15 octobre vous pouvez amener vos **piles usagées** à la Mairie !

Durant les heures d'ouverture un récupérateur de piles y est déposé !

TRI SELECTIF

Mercredi 24 décembre 2003

Jeudi 08 janvier 2004
Jeudi 22 janvier 2004

LE BON CITOYEN

Afin de garder la vie aussi agréable que possible à Apach, il est demandé à chacun le respect de quelques règles de base de bon citoyenneté. Ce dernier temps on constate cependant que certains concitoyens semblent avoir 'oublié' certaines de ces règles ; raison pour laquelle nous prêtons à votre attention 2 articles d'un arrêté publié au Bulletin Officiel des Services de l'Etat, dont les pouvoirs de police du maire sont chargés d'exécuter :

ARTICLE 5 ***Les travaux de bricolage ou de jardinage*** *réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués que..*

- *les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h00 et de 14 h 30 à 19 h 30*
- *les samedis : de 9 heures à 12 h00 et de 15 h00 à 19 h 00*
- *les dimanches et jours fériés : de 10 h00 à 12 h 00.*

ARTICLE 6 ***Les propriétaires et possesseurs d'animaux****, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.*

!! Nous vous rappelons également que les cours d'école sont clôturés et que, par conséquent, il est interdit d'y pénétrer !!

Ouverture de la nouvelle déchetterie à Rettel

La déchetterie de la communauté de communes des Trois Frontières située à Rettel a été ouverte le mardi 7 octobre. Cette déchetterie est mise à la disposition des habitants du canton de Sierck-les-Bains pour leur permettre de se débarrasser des déchets ménagers qui ne peuvent être emportés par les collectes traditionnelles ou sélectives en raison de leurs poids, de leur volume ou de leur nature.
Elle est située sur la zone d'activités de Rettel et elle est accessible par la route longeant le point P, passant par la DDE. La déchetterie est un espace clos, aménagé et gardienné.
A l'arrivée, le gardien vous guide et vous conseille pour vous aider à effectuer le tri et le dépôts des déchets en fonction de leur nature.
L'accès est gratuit pour les particuliers des communes du canton (présenter la carte grise du véhicule), payant pour les artisans commerçants par Bons déchetterie, achetés au préalable.

LES HORAIRES D'OUVERTURES

JOURS	Matin	Après-Midi
MARDI	9H-12H	13H-17H
MERCREDI	9H-12H	13H-17H
JEUDI	---	13H-17H30
VENDREDI	---	13H-17H30
SAMEDI	9H-12H	13H-17H

Fermeture > Lundi, Dimanche & Jours Fériés

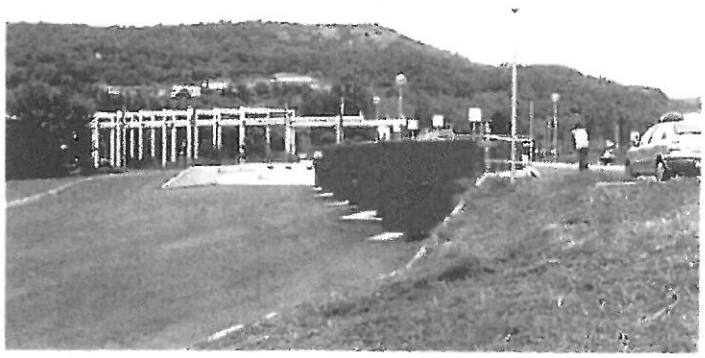

Accueil : A votre arrivée, le gardien vous guide et vous conseille pour vous aider à effectuer correctement le tri et le dépôt de vos déchets.

LES DECHETS ACCEPTES

Avant chaque dépôt, merci de vous adresser au gardien qui vous indiquera la procédure à suivre

LES DECHETS REFUSES

Les déchets à risques

- les déchets hospitaliers présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur caractère explosif ou radioactif
- l'amiante et les produits dérivés à base d'amiante
- les déchets anatomiques ou infectieux
- les médicaments (les usagers doivent être orientés vers un réseau CYCLAMED)

Les autres déchets

- les éléments entiers de voiture ou de camion
- les ordures ménagères
- les cadavres d'animaux
- les pneus de V.L., de camions, de génie civil et agricole, de vélo et de mobylette
- les bouteilles de gaz et d'oxygène
- les citernes contenant un restant de fuel

Pour tout renseignement complémentaire et pour l'achat de Bons Déchetterie, contactez gratuitement le N° VERT suivant *(aux heures d'ouvertures de bureaux, du lundi au vendredi)*

SITA N°Vert 0 800 37 18 82

Cimetière communal

L'année passée, une grande partie des concessions est arrivée à échéance et, pour la plupart, ont été renouvelée pour 15 ans, 30 ans ou 50 ans.

Ceci a soulevé nombre de questions qui nous ont été posées et auxquelles nous tenterons de répondre par le biais du *Petit Apachois*, et en collaboration des services du *Conseil des Maires* du Département.

Il est rappelé que la dénomination de *concessionnaire(s)* s'entend par la ou les personnes physiques qui s'est (se sont) acquittée(s) du paiement de la concession.

« Qui a le droit d'être inhumé dans une concession ? »

- Une concession peut être individuelle, dans ce cas, une seule personne, le concessionnaire, a le droit d'y être inhumé et est nommément désignée dans l'acte de concession.

- La concession peut être collective, c'est-à-dire destinée à plusieurs personnes également nommément désignées dans l'acte de concession.

- Le plus souvent, la concession est familiale.
  Le caractère familial de la concession implique que le droit à l'inhumation dans la concession s'étende naturellement, à son (ses) titulaire(s), mais aussi aux membres de sa famille :

  - Ascendants
  - Descendants
  - Alliés (1)
  - Conjoint
  - Enfant(s) du conjoint
  - Enfant(s) adoptif(s)

- Malgré le caractère familial de la concession, il est possible au concessionnaire :
  - D'autoriser l'inhumation dans sa concession d'une personne étrangère à sa famille s'il est uni à elle par des liens étroits d'affection ou de reconnaissance (CE 11 octobre 1957). Cependant, le concessionnaire ne peut disposer de son droit pour inhumer un étranger à la famille, sauf s'il obtient l'accord de tous les copropriétaires.
  - D'en exclure expressément certains membres *(R.M. n°47006 - 26/10/1992)*

- Lorsque la concession est aménagée par un caveau, le droit à l'inhumation est limité au nombre de places du caveau, sauf réunion de corps.

- Pour les concessions collectives, l'acte de concession doit énumérer les personnes qui ont ou auront un droit à être inhumées dans la concession.

Dans tous les cas, il est bon de se renseigner sur ce droit à l'inhumation, ce qui évite des conflits d'ordre familiaux.

(1) Personne qui possède un lien d'alliance, c'est-à-dire un lien juridique unissant chacun des époux aux parents de l'autre (en ligne directe : l'époux et ses beaux-parents) ou en ligne collatérale (l'époux et ses beaux-frères et belles- sœurs)

Réserve Naturelle Volontaire
HAMMELSBERG ET BOIS D'HUFELZ

Des nouvelles des Koniks Polski

Suite à la disparition par accident de l'un des deux chevaux, en automne 2002, nous avons décidé de ramener le second au marais de Pagny-sur-Meuse où il a retrouvé ses compagnons.

Au vu de l'expérience réalisée à Apach en 2001 et 2002, le Conservatoire des Sites Lorrains avait choisi de reconduire le pâturage des pelouses calcaires par les Koniks Polski, du printemps à l'automne, soit sur le Hammelsberg, soit au dessus de l'ancienne carrière située entre le hameau de Belmach et Merschweiller. Des terrains à la nourriture plus abondante, leur seront proposés durant l'hiver.

Par contre, en raison du peu d'herbe disponible à cause de la sécheresse, le Conservatoire des Sites Lorrains n'a pu faire pâturer ces pelouses par les Konik Polski au printemps de cette année 2003. Nous avons préféré laisser les chevaux dans le marais de Pagny-sur-Meuse où ils ont trouvé de la nourriture en quantité suffisante.

En février 2003 le Conservatoire des Sites Lorrains a fait gyrobroyer l'ensemble des pelouses et zones arbustives denses situées sur le Hammelsberg, dans le parc où les chevaux ont pâturé l'année précédente. En effet, si les Konik Polski mangent l'herbe et un peu

les jeunes arbustes, ils ne s'attaquent pas du tout aux arbustes âgés qui envahissent progressivement les pelouses. Ces travaux ont permis d'augmenter la superficie de pelouses ouvertes. Un second gyrobroyage de cette zone sera réalisé durant l'hiver 2003/2004, afin de couper toutes les repousses de l'année.

Les chevaux trouveront ainsi, au moment de leur retour au printemps 2004, un espace plus important à pâturer. Afin de ne pas perturber leur cycle de vie et de ne pas rendre ces petits chevaux dépendants de l'homme, nous vous redemandons de ne pas les nourrir.

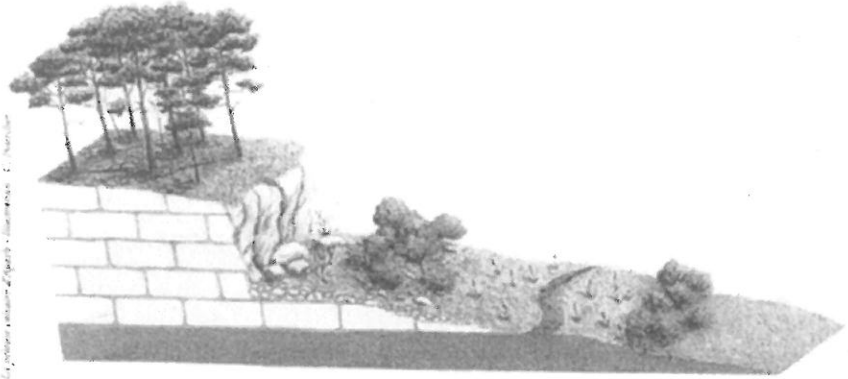

Animation programmée en 2004

16 mai 2004 - « Découverte de la Réserve Naturelle Volontaire du Hammelsberg et du Bois d'Hufelz »
Rendez-vous à 9h30 devant le cimetière d'Apach.
Restauration sur réservation au 03.82.83.75.77 ou 03.82.83.81.72

Conservatoire des Sites Lorrains

20 ANS - 1984-2004

Le Conservatoire des Sites Lorrains vous souhaite de Bonnes Fêtes de Noël et vous présente ses Meilleurs Vœux pour 2004 !

Plan d'Apach

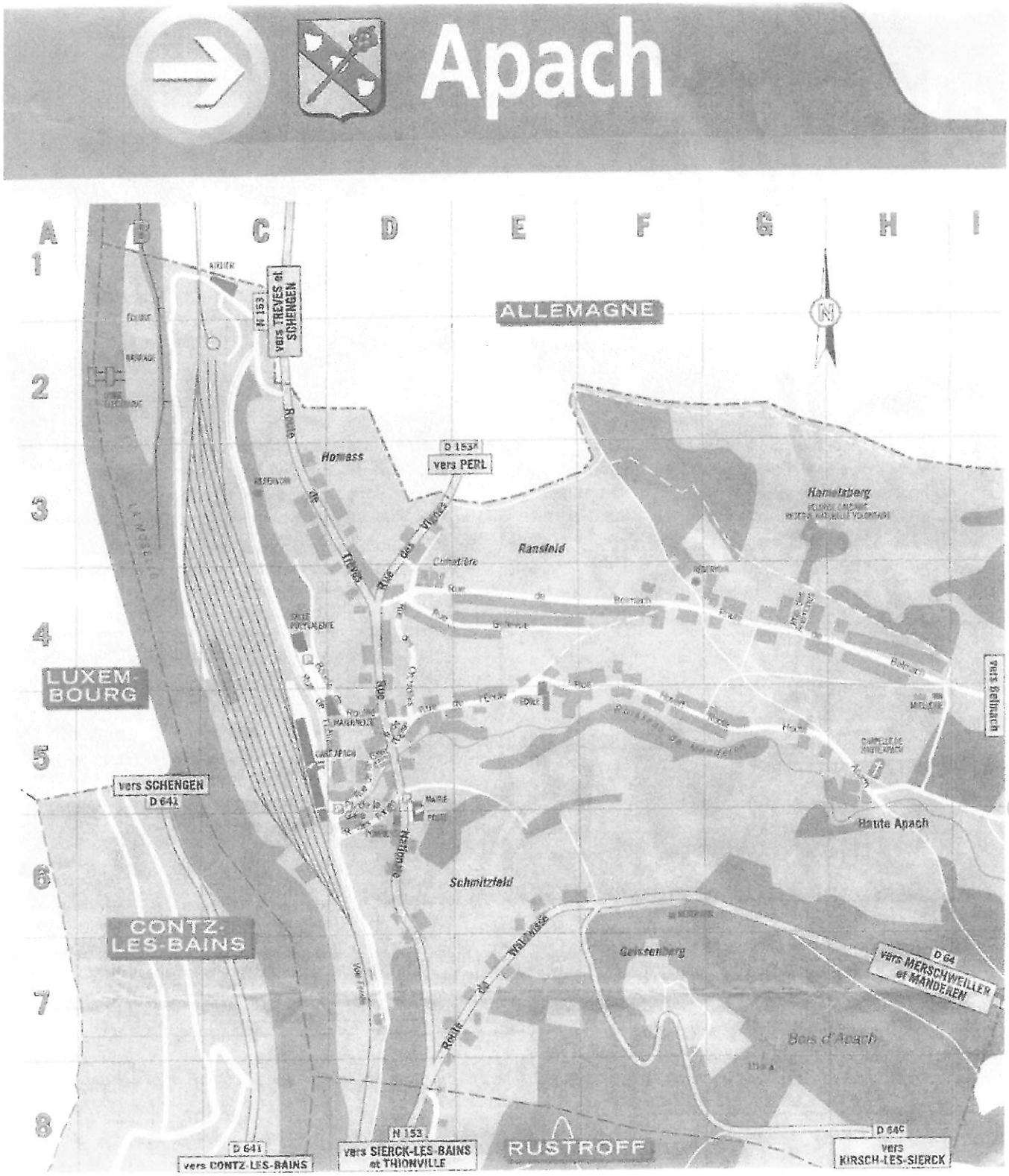
Apach
A
B
C
D
E
F
G
H
I
1
2
3
4
5
6
7
8
ALLEMAGNE
N 153
vers TREVES et SCHENGEN
Homess
D 153A
vers PERL
Ransfeld
Hamelsberg
LUXEM-BOURG
vers SCHENGEN
D 641
vers Belmach
Haute Apach
Schmitzfeld
CONTZ-LES-BAINS
Geissenberg
D 64
vers MERSCHWEILLER et MANDEREN
Bois d'Apach
D 641
vers CONTZ-LES-BAINS
N 153
vers SIERCK-LES-BAINS et THIONVILLE
RUSTROFF
D 64C
vers KIRSCH-LES-SIERCK

PRODUITS DU TERROIR

QUELQUES SUGGESTIONS CULINAIRES AVEC DU FROMAGE DE CHEVRE FRAIS

(mise à disposition par le producteur du fromage fermier à Apach-Belmach)

Pour découvrir les saveurs de votre terroir vous avez régulièrement l'occasion de visiter les lieux d'élevage et de production au Pays des Trois frontières. Ce sera l'occasion de rencontrer les producteurs tout en passant un moment de détente.

SALADE DE LENTILLES DE BELMACH AUX CHEVRES FERMIERS D'APACH

Faire tremper les lentilles quelques heures et bien les rincer.
Les faire cuire en démarrant la cuisson à l'eau froide.
Ajouter du thym, laurier, gousses d'ail, sel, poivre.
Surveiller la cuisson à partir de l'ébullition (10 à 15 min. env .) à feux doux.
Egoutter les lentilles, les laisser refroidir.
Ajouter des dés de tomates, du persil haché, des tranches fines d'oig
Ajouter la vinaigrette bien relevée à la moutarde. Mélanger
Couper des tranches de fromage demi-secs.
Les passer dans l'œuf battu et dans la chapelure.
Les faire rissoler rapidement dans l'huile d'olive.
Les repartir sur la salade de lentilles
Rajouter du persil haché

Bon appétit..

LES SERVICES D'AIDE A DOMICILE

	S.S.I.A.D.	S.P.R.	Aides Diverses (garde mandataire)
	Service de Soins Infirmiers à domicile	Service de Portage de Repas à Domicile	
Date de création	1 août 1990	novembre 1994	1 février 1996
Public cible	Pers. de + de 60 ans ou sur entente préalable	tout public	tout public
Conditions d'accès	Prescription médicale et demande préalable	Sans condition	Aucune condition d'accès
Fréquence	7 jours sur 7	7 jours sur 7	
Prix de la presation pour le bénéficiaire	Prise en charge totale par la Caisse de Maladie après accord.	8,65 € le repas en semaine (transport inclus) 9,42€ le repas le dimanche et jour férié	- adhésion annuelle : 24€ - frais de dossier un : 54€ - taux horaire : à étudier au cas par cas en fonction de l'âge et d'éventuelles prises an charge.
Divers	Financement : forfait journalier de 28,56€ financé par le CPAM	Autres services - TELEALARME - TRANSPORT DE PERSONNES - PORTAGE DE MEDICAMENTS	

Contact : Mlle. LIMOUSIN, tél: 03.82.83.23.23

(LUNDI- MERCREDI- JEUDI: 9H00 – 12H00 / 13H30 – 17H00)

LES ECOLES

Marche aux lampions à Besch

Le 11 novembre de nombreux enfants de l'école maternelle ont participé à la marche aux lampions traditionnelle à l'occasion du Saint Martin à Besch (D). Les parents des enfants de l'école maternelle d'Apach et ceux du Kindergarten de Besch se sont rencontrés deux soirées pour fabriquer les lampions. La marche, précédée par une cérémonie à l'église de Besch, s'est terminée au grand feu de St. Martin.

Un autre saint, le Saint Nicolas est, à l'occasion de son anniversaire le 6 décembre, passé à l'école maternelle, pour gâter les enfants, qui apparemment avaient tous été sages. Accompagné du père fouettard, il avait amené une grande hotte bien remplie.

Saint-Nicolas à l'école maternelle

Le 22 octobre, Halloween à Apach, organisé par l'APE ; les enfants ont sonné aux portes pour récolter des friandises. Ensuite ils se sont retrouvés à la salle polyvalente pour y déguster un chocolat chaud ainsi qu'un petit en-cas.

Information

Le grand **loto**, organisé chaque année par l'Association des Parents d'élèves aura lieu le :

dimanche 25 janvier 2004

dans la salle polyvalente d'Apach
(ouverture des portes 13.00 h / début loto 14.00 h.)

De nombreux prix sont à gagner, dont un bon d'achat d'une valeur de 500€

LES ECOLES (SUITE)

Les classes de l'école élémentaire

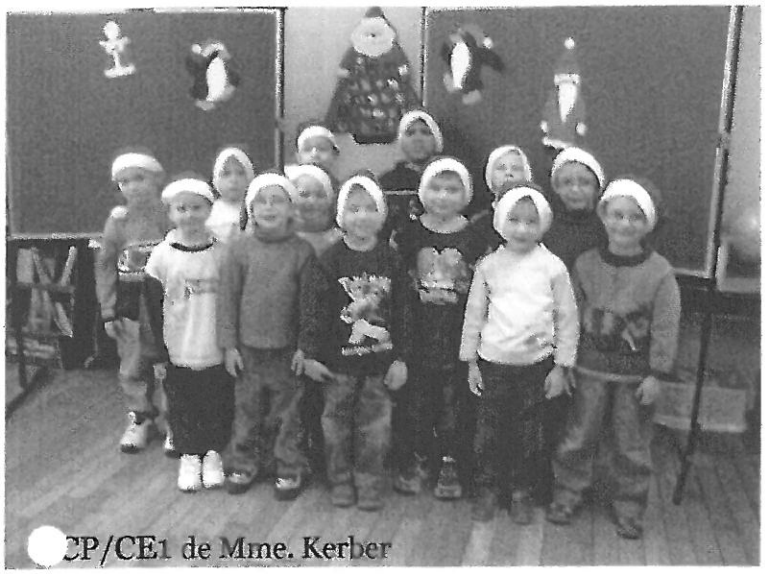

CP/CE1 de Mme. Kerber

le CE1/CE2 de Mme. Metternich

le CM1/CM2 de M. Metternich

Une rentrée satisfaisante

Si l'école élémentaire a perdu 7 élèves pour cette rentrée 2003-2004 (56 élèves au lieu de 63 l'an passé), elle aura surtout perdu son aide-éducatrice Stéphanie ALESCH dont le contrat était arrivé à terme. Il n'est pas non plus prévu que l'Etat engage dans un proche avenir d'autres aides-éducatrices pour les écoles primaires. Il a donc fallu réorganiser le fonctionnement de la BCD et installer les ordinateurs dans les différentes salles de classe.

Trois classes fonctionnent cette année à l'école élémentaire :

le CP/CE1 de Mme. Kerber avec 15 élèves
le CE1/CE2 de Mme. Metternich avec 19 élèves
et le CM1/CM2 de M. Metternich avec 22 élèves

Les nombreuses constructions programmées – voire en cours de réalisation – constituent la grande inconnue pour les effectifs de l'année 2004.

Côté travaux, la Municipalité continue ses travaux de réhabilitation et d'entretien des locaux scolaires. Une demande de réfection des sols des salles de classe a été formulée par les enseignants. Un nouvel escalier d'accès à l'avant, dont le financement municipal et départemental est assuré et programmé devrait être réalisé dans les plus brefs délais par une entreprise locale. Le passage au gaz naturel du chauffage de l'école a été synonyme d'économies pour le budget communal.

L. Metternich

DIVERS

ORCHIVAL

De nombreux volontaires ont participé au travaux de débroussaillage au Hammelsberg, le 13 décembre dernier.
Les dates du prochain débroussaillage sont :

- le 10 janvier 2004
- le 18 février 2004
- le 20 mars 2004

Ainsi que **la journée verte** qui sera organisé le 16 mai 2004.

CELEBRATION DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion de la célébration du 11 novembre, trois générations d'Apachois et d'Apachoises ont assisté à la cérémonie. Cette commémoration a réuni Anciens Combattants, Sapeurs Pompiers d'Apach et la population. Le discours du maire a été rehaussé par une vibrante Marseillaise interprétée par les enfants de l'école.

Stationnement sur les trottoirs

De nombreuses voitures sont stationnées sur les trottoirs de notre commune, obligeant les piétons d'emprunter la chaussée. Inutile de dire que, vu la vitesse de certains automobilistes 'pressés', ceci constitue une situation extrêmement dangereuse.
Pour rappel, il est formellement interdit de stationner sur le trottoir et de faire barrage au passage des piétons. Pensez-y, ou du moins laisser au moins un passage pour nos pauvres piétons et les élèves de nos écoles.

Par ailleurs, une étude par la D.D.E. du stationnement sur la R.N. est en cours. Au vu de celle-ci, un tracé d'emplacements réglementaires sera probablement nécessaire.

HISTOIRE D'APACH

Après l'histoire des forges d'Apach nous consacrerons 3 numéros du Petit Apachois à la gare d'Apach qui, comme bien des gares-frontières, bénéficie d'une renommé qui va bien au-delà de l'Hexagone. Cette gare qui ne fut qu'une modeste station lors de l'ouverture de la ligne Thionville – Apach – Trèves en 1878, a vu transiter un nombre incalculable de trains et des tonnes de marchandises.

Ecrite par M. FRENTZ Edouard,
chef de gare à Apach de 1984 à 1993

La Gare d'Apach

LA PERIODE DE 1878 A 1928

L 'histoire du chemin de fer à Apach débute dans le contexte historique de l'annexion de la Moselle à l'Allemagne; cette annexion consécutive au traité de Francfort du 10 mai 1871 allait durer jusqu'à la fin de la guerre 14-18. Dans la perspective de relier les villes de Metz, Thionville, Coblence et Berlin, le Reich ordonna une enquête d'intérêt public pour la construction de la ligne Thionville-Apach-Trèves; l'autorisation fut délivrée par ordonnance impériale le 18 février 1874. La ligne à voie unique fut inaugurée le 15 mai 1878; la double voie, pour des raisons budgétaires, n'intervint qu'en 1895.
Deux gares seulement avaient été prévues pour desservir la ligne Thionville - Apach :
la gare de Sierck (achevée en 1878) et Koenigsmacker (achevée en 1879); Basse-Ham, Malling et Apach étaient de simples stations où ne s'arrêtaient que quelques trains voyageurs- omnibus.
En 1878 la gare d'Apach n'est donc qu'une simple station qui gardera son statut durant un demi-siècle.
À titre de comparaison, la première gare de Thionville-Beauregard était déjà en service depuis 24 ans (1854).

LA PERIODE DE 1928 A 1960

Lorsque le trafic se développa en gare de Sierck chargée des formalités douanières, une gare exiguë et sans possibilité d'extension, le projet d'une grande gare vit alors le jour à Apach. L'on construisit des bâtiments aptes à abriter de nombreux bureaux; l'infrastructure composée des faisceaux pair et impair (restée quasiment inchangée depuis) permettait de faire face à un trafic dense. La nouvelle gare d'Apach fut inaugurée **le 5 mars 1928**. Le chemin de fer était alors exploité par la Compagnie de l'Est. La SNCF ne sera créée que le 1.01.1938.

LES INSTALLATIONS DE LA GARE

La gare comporte 2 faisceaux situés de part et d'autre des voies principales:

- Le faisceau pair, relié à la bosse de débranchement, est formé de 19 voies;
  Entre les voies 8 et 10 un quai permet les visites des trains de fruits et légumes.
- Le faisceau impair comporte 10 voies, donne accès au chantier de réparation (aujourd'hui disparu) et aux voies de débord.

Le bâtiment voyageurs (B. V.)
Ce bâtiment était situé à l'origine sur le quai 2. Entièrement détruit par faits de guerre, le B. V. a été transféré dans le bâtiment actuel situé sur le quai 1 et aménagé à cette fin. Il comporte le bureau du chef de service le bureau des billets (aujourd'hui supprimé) et la salle d'attente.

Les postes d'aiguillage

Les 3 postes d'aiguillage construits en 1928, endommagés durant la deuxième guerre mondiale étaient des postes de type ex-Al.
Le poste 1, reconstruit en 1959 est un poste électromécanique de type 45; il commande l'entrée et la sortie des trains côté Thionville.
Le poste 2, reconstruit la même année, du même type, commande l'entrée et la sortie côté Perl.
Le poste A, un poste de concentration à leviers libres, implanté en tête du faisceau impair, n'est occupé qu'à la demande. Poste d'origine.

Le bâtiment administratif

Les bâtiments de la gare construits en 1928, détruits pendant la guerre, furent d'abord remplacés par du provisoire en attendant la construction d'un grand bâtiment terminé en septembre 1959. Ce sera le bâtiment administratif qui sera le siège de la future gare commune.

L'événement marquant de cette période: la guerre 1939 -1945

Une décennie s'écoule avant que la deuxième guerre mondiale n'éclate. La gare, un site évidemment stratégique, est bombardée durant les hostilités. Les dégâts sont importants et les conditions de travail dans des bâtiments provisoires, difficiles pour l'exploitation de la gare, demandent courage et abnégation.

Après la guerre, la Douane française rétablissait ses services le 1er avril 1945. La gare d'Apach redevenait gare douanière.

Concernant la douane allemande, en raison du statut particulier de la Sarre, le cordon douanier était établi entre la Sarre (Nennig) et la République fédérale d'Allemagne (Wincheringen). Le 31 décembre 1959, l'Union économique franco-sarroise était dissoute et le territoire de la Sarre rattaché au point de vue économique et douanier à la RFA.

LA PERIODE DE 1960 A 1989

Une gare commune SNCF/DB

Pour faciliter les échanges entre la France et l'Allemagne, ces pays signent une convention pour la création d'une gare commune. C'est une nouveauté. Cette convention fixe:

- Les installations de la communauté et celles à l'usage exclusif de chaque administration;
- Les prestations à effectuer pour la communauté;
- Le coût de ces prestations et les modalités de répartition des dépenses ainsi que toutes les modalités relatives à l'exploitation de la gare commune.

Le 17 janvier 1960, la gare d'Apach devenait une gare internationale franco- allemande.

L'aile côté Perl du bâtiment est occupée par les administrations ferroviaires. La SNCF a pris ses quartiers au rez-de-chaussée: le bureau du chef de gare et son secrétariat, ainsi que le bureau du matériel ont vue sur la voie; les grands bureaux de l'agence en douane où règnera une activité intense et spécialisée donnent sur la rue. Le bureau marchandises *(appelé de nos jours bureau fret)* communique avec l'agence.
La DB s'installe au premier étage.

L'aile côté Sierck est réservée aux services douaniers et phytosanitaires français et allemands. Les douaniers voisinent avec la SNCF au rez-de-chaussée; les douaniers allemands, au premier étage travaillent aux côtés de leurs collègues de la DB.
Le deuxième étage comporte une salle de conférence, des locaux d'archives et des bureaux.

Depuis la création de la gare commune, ces locaux ont été complétés par un bâtiment situé sur le quai 2 et comportant une salle de visite douane et les bureaux des services de police et douane français et allemands.

LES EVENEMENTS MARQUANTS

- ***L'électrification de la ligne en 25 kV en 1960***

Les caténaires, véritable toile d'acier, donneront à la gare le cachet de la modernité.
L'électrification entraînera le remplacement des machines à vapeur par les fameuses machines électriques BB 12000 et CC 14000. Les machines à vapeur disparurent: on pouvait cependant voir quelques machines à vapeur allemandes jusqu'en 1962.

- ***La construction du triage de Woippy en 1963***

Dans le sens import et jusqu'à la mise en service du triage de Woippy, la gare d'Apach préparait des trains pour différents triage du réseau. Un diesel opérait en permanence; deux dans les périodes chargées: l'un côté P1, l'autre côté P2. Par la suite, l'intervention sur ces trains se réduisait au retrait des wagons en souffrance douane et des wagons réformés nombreux à cette époque, l'adjonction des expéditions du trafic local et des wagons sortant du chantier de réparation.

- ***La canalisation de la Moselle en 1964 entre Thionville et Coblence***

La Moselle canalisée avait pour vocation naturelle le transport des pondéreux; en conséquence, les nombreuses rames de coke se raréfièrent et disparurent quasiment du trafic ferroviaire.

..... A suivre a prochain no. du Petit Apachois.....

La Moselle, le Soir

LORSQUE le soir dans sa beauté vaporeuse
Glisse à pas feutrés sur les toits de nos maisons,
Son onde se couvre d'une brume écumeuse
Qui déjà se modèle en de vastes édredons.
Sur ses deux rives, des saules solitaires
Profilent leur noire et tremblante frondaison,
Et pareilles à des pieuses et humbles grand'mères Semblent bavoter tout bas une longue oraison.
Le bruit clair et changeant de ses flots berceurs Compose parfois de subtils gémissements,
Comme si un artiste aux doigts lents et rêveurs Cherchait, en sourdine, des accords éclatants.
J'aime à m'imprégner de cette heure éphémère
Où tout n'est qu'un vibrant, immense et net aveu
A tout ce qui dépasse notre ornière,
Sur qui la nuit tombante s'accroît peu à peu.

EXTRAIT DE : 'La belle histoire d'Apach',
Ed. Paul Even, Metz

Le Petit Apachois — Le journal communal d'Apach

Comité de rédaction : Christiane MULLER • Françoise DISTEL • Michel ROLLINGER
Directeur de la publication : Gérard ROLLINGER • Directeur de la rédaction : Wouter VAN KOUWEN

Mairie : 12 rue Nationale - 57480 Apach ; tél : 03.82.83.81.72

TGI no. : L100.703/2002